RURANGE-LES-THIONVILLE

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 0 3 MARS 202

ID: 057-215706029-20250303-DP05760225NO004-AR

ARRET

de non-opposition à une déclaration préalable délivré au nom de la commune de RURANGE-LES-THIONVILLE

DESCRIPTION DE LA DECLARATION Déposée le 27 février 2025			Référence dossier N° DP 057 602 25 NO004		
		N° DF			
Par:	FLEURY Mathicu				
adresse du terrain	12 rue Jacques Prévert		en m2		
	57310 MONTREQUIENNE	surface de	surface de plancher		
		avant travaux	construites	surface taxable	
				9.52	
nature des travaux	édifier un abri de jardin	emprise	emprise au sol		
		19.	19.84		
Sur un terrain sis :	12 rue Jacques Prévert				
	section 37 parcelle 110		~		

Le Maire de RURANGE-LES-THIONVILLE

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 février 2008, modifié le 29 janvier 2009, révisé simplificativement le 23 septembre 2010 et révisé le 25 février 2021,

Vu les décrets n°1254 et 1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français et classant le terrain en secteur d'aléa très faible,

Vu la carte d'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département de la Moselle de septembre 2008 réalisée par le BRGM et classant le terrain en secteur d'aléa fort,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable

Nota: L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que le termin est situé en zone d'aléa fort vis-à-vis du risque naturel de retrait-gonflement des argiles. La carte d'exposition aux risques, l'arrêté ministériel du 22 juillet 2020 définissant le contenu des études géotechniques à réaliser ainsi qu'un guide relatif à la prévention des désordres dans l'habitat individuel peuvent être consultés sur le site https://www.georisques.gouv.fr.

Nota : votre projet est soumis au versement de la taxe d'aménagement (TA)

le 3 mars 2025 Le Maire, Pierre ROSAIRE



